



PETR pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais Compte-rendu de la réunion du Bureau du 13 juillet 2022

Présents :

Bureau : MMES BEVIERE, CHARVIN, LEVEQUE, PAILLOUX, MM., BOURGEOIS, BRISSON, BRUNEAU, COULON, GAURAT, GUERINET, POINCLOUX, ROUSSEAU.

Autres personnalités : Mme BESNIER, Vice-présidente du Conseil régional, Mme PELHATE, Conseillère départementale, Mme KARCZEWSKI, Sous-préfecture de Pithiviers.

Absents excusés :

Bureau : MMES DAUVILLIERS, LEVY ; MM. BARJONET, BERTHELOT, PICAULT.

Autres personnalités : Mme PEURIERE, Sous-préfète de l'arrondissement de Pithiviers, M. BROSSE, Député du Loiret, M. GAUDET, Président du Conseil départemental du Loiret, Mme SAUTREUIL, élue régionale référente, M. NOLLAND, Maire de Pithiviers, Mme BLECHET, Secrétaire générale de la Sous-préfecture de Pithiviers, Mme DALLOT, Présidente du Conseil de développement Territorial, Mme REYT, Conseil régional, Mme TREMINTIN-BERTRAND, Trésorière, M. BARTOLI, Conseil départemental du Loiret.

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Bureau du 12 mai 2022 (joint) ;
- Présentation du programme d'actions 2022-2025 du Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) Centre-Val de Loire sur le territoire du PETR ;
- Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2022-2028 : dossiers de demande de financement ;
- Coopération Leader « tourisme accessible » : retour sur le séjour au Portugal et suite des projets ;
- SAGE Nappe de Beauce :
 - . choix du prestataire pour l'étude « Consultation autour des enjeux du SAGE » et demandes de subvention ;
 - . choix du prestataire pour l'étude « Gestion quantitative dans les eaux superficielles du bassin hydrogéologique de la Nappe de Beauce » et demandes de subvention ;
- Affaires diverses.

Après avoir accueilli les élus, Mme BEVIERE remercie Mmes BESNIER et KARCZEWSKI de leur présence, puis fait part de la liste des personnes excusées.

Constatant que le quorum est atteint, la Présidente passe au premier point de l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu du Bureau du 12 mai 2022

Mme BEVIERE rappelle les points principaux à l'ordre du jour : bilan provisoire du CRST 2016-2022, demandes de financement Leader, délibération pour la mise en œuvre du télétravail, étude « *consultation autour des enjeux du SAGE* ». N'ayant pas reçu d'observation en amont de la réunion, ni en séance, le projet est soumis au vote.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Présentation du programme d'actions 2022-2025 du Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) Centre-Val de Loire sur le territoire du PETR

Mme BEVIERE salue la présence d'Antonin JOURDAS, Animateur territorial Zones humides au Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) Centre-Val de Loire.

Ce dernier vient présenter le projet d'une convention pluriannuelle d'objectifs, au profit d'une action territoriale partagée entre le CEN et le PETR Beauce Gâtinais.

En introduction, il présente le CEN, gestionnaire d'espaces naturels qui assure la pérennité des sites remarquables protégés par des actions de restauration et d'entretien appropriées, suivant un Plan d'actions quinquennal 2018-2023

Ce plan s'appuie sur 4 axes de travail :

1 - *CONNAÎTRE les espaces naturels* ;

2 – *PROTÉGER dans la durée* ;

3 – *GÉRER les espaces naturels* ;

4 – *VALORISER les actions en faveur des espaces et des espèces*.

Dans le Loiret, le CEN gère près de 1 250 ha préservés, répartis sur 33 sites. 2 d'entre eux sont labellisés Espaces Naturels Sensibles (ENS). Le CEN anime également les sites Natura 2000 « Vallée de la Loire de Tavers à Belleville-sur-Loire » (ZSC) et « Vallée de la Loire dans le Loiret » (ZPS).

Plus particulièrement sur le territoire du PETR, le CEN a signé un contrat territorial Milieux aquatiques avec l'État, le Conseil régional et les Agences de l'eau en 2015 (2020-2022). Il a, précédemment, élaboré un programme d'intervention sur les zones humides de l'Essonne en 2017-2018, dont une animation foncière et territoriale en partenariat avec le SMORE depuis 2018. Au 1^{er} juillet 2022, 4 sites en Zone Humide sont préservés sur le territoire, pour 35,5 ha et 22 ha complémentaires sont en projet.

L'élaboration de convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) avec les PETR vise la mise en place d'actions opérationnelles par le CEN, dans l'objectif de conforter les actions menées sur le territoire pour la préservation des enjeux identifiés.

Il s'agit également de renforcer les liens avec les programmes du SMORE et du SIARCE, les structures GEMAPI, le cabinet d'études BIOTOPE, animateur technique de la ZSC « Vallée de l'Essonne et vallons voisins » pour le PETR, et le déploiement de la politique Natura 2000 sur le territoire, essentiellement sur les milieux secs inclus aux zonages, soit les secteurs non prioritaires dans le cadre de l'animation portée par le PETR, ou encore l'Association de protection de la Nature départementale LNE.

Les apports complémentaires du CEN peuvent porter sur l'expertise écologique Habitats-Faune-Flore et accompagnement des politiques publiques en faveur de la biodiversité (PLU/PLUi, SCoT, PCAET, TVB, etc.), des actions de sensibilisation de tous les publics, maîtrise foncière et/ou d'usage durable de sites à haute valeur écologique (protection au long terme), sur tous milieux et sans limite de zonages, ou encore restauration et entretien durable des espaces naturels remarquables du bassin versant de l'Essonne, participation à la préservation des enjeux communautaires en ZH.

Enfin, d'autres interactions sont possibles, comme le déploiement sur les périmètres BAC incluant des espaces naturels remarquables.

Les CPO sont généralement établies pour 3 ans, avec des bilans annuels et à mi-parcours, qui permettent de réajuster les objectifs et les actions.

Les modalités du partenariat peuvent être les suivantes :

- Projet environnemental porté par le Conservatoire en collaboration étroite avec le PETR et les autres acteurs du territoire. Actualisation et bilan annuels ;

- Gouvernance/communication partagées entre le PETR et le Cen CVL sur les actions menées. Création d'un comité de pilotage dédié ;

- Contribution financière annuelle du PETR au Cen pour la valorisation du projet (volet communication). Co-financements des opérations en fonction des fonds CRST/AESN mobilisables.

Mme BEVIERE remercie M. JOURDAS de cette présentation et propose des échanges avec les élus du Bureau.

M. GUERINET insiste sur l'intérêt d'avoir une concertation en amont, notamment pour la prospection foncière, afin de ne pas multiplier les contacts vers les acteurs locaux, dont les propriétaires, qui ne comprendraient pas pourquoi ils sont sollicités par plusieurs structures différentes.

Mme BEVIERE rappelle qu'elle avait, en amont, reçu M. de BOUVILLE, Président du SMORE. De son côté, il ne voyait pas de plus-value d'une convention d'objectifs avec le PETR et le CEN, les programmes du SMORE étant déjà fléchés, encadrés et financés, notamment via le Contrat Territorial Eau et Climat avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

La Présidente indique qu'il ne s'agit pas de décider aujourd'hui sur l'engagement vers la CPO. Le sujet sera abordé de nouveau lors d'un prochain Bureau.

Avant de passer à la présentation des dossiers, Mme BEVIERE revient sur le rendez-vous dit de négociation avec la Région. Celui-ci s'est tenu le 21 juin en présence de Dominique ROULLET, Vice-président de la Région.

La Présidente regrette qu'aucune proposition de modification n'ait été acceptée, notamment et principalement l'intégration de clauses d'insertion dans les marchés inférieurs à 500 000 €, qui aurait pu renforcer le retour à l'emploi des personnes qui en sont éloignées, le refus des variateurs de puissance couplés aux pompes d'irrigation, ce qui aurait pu, en lien avec les objectifs du PCAET, éviter des tonnes de CO², au-delà des économies liées à la baisse des consommations électriques.

Par contre, le projet de maquette financière proposée par la Région ne pose pas de problématique particulière. Elle reprend la plupart des propositions du PETR.

Le futur CRST serait donc doté de 8 100 000 €, dont 7% pour l'axe A « Développer l'emploi et l'économie », 39% pour l'axe B « Favoriser le mieux-être social », 16% pour l'axe C « Renforcer le maillage urbain et rural », 5% pour l'axe D « Stratégie régionale biodiversité » et 20% pour l'axe E « Plan climat énergie régional ». L'enveloppe fongible sera dotée de 212 000 €, dont 5 000 € en fonctionnement. L'enveloppe dédiée à l'animation territoriale reste à 300 000 €. 500 000 € sont alloués au dispositif A VOS ID.

Le projet de CRST 2022-2028 sera présenté devant la commission n°5 « Aménagement » le 22 septembre 2022 à 13h30. Suivra son passage en Commission Permanente Régionale, le 23 septembre 2022.

Mme BESNIER précise qu'il y a peu de modifications entre la version du PETR et celle souhaitée par la Région, contrairement à d'autres territoires.

Mme BEVIERE revient sur la baisse de dotation de 773 000 € lors du départ du Bellegardois dans le cadre du CRST 2016-2022, et notamment la perte financière du territoire, car le dossier THD avait été déposé en tout début de contrat. Il n'y a pas eu de rectification par la suite, lors des avenants.

Elle propose donc à la Région de reprendre 50 000 à 60 000 € sur le solde du CRST 2016-2022, pour le réinjecter sur le nouveau contrat 2022-2028, afin de corriger cette erreur.

Mme BESNIER indique y travailler avec les élus référents, mais que la solution n'est pas simple à trouver.

Enfin, Mme BEVIERE demande où en sont les travaux sur l'évolution du cadre général des CRST.

Mme BESNIER indique que c'est en cours, mais qu'il reste encore des points à négocier, ce qui devrait être fait avant la fin de l'année.

Demandes de subvention.

- « Restauration de milieux humides ouverts par bûcheronnage sur le site naturel des « Vallées de Solvins ». Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire (CEN).

Le présent projet a pour objectif de préserver l'un des cœurs de biodiversité de la trame verte et bleue du PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais, au travers de la mise en place d'une gestion conservatoire adaptée aux zones humides et espaces prairiaux alluviaux.

Le site des « Vallées de Solvins » est localisé en fond de vallée de l'Oeuf, affluent majeur de l'Essonne dans le Loiret. L'espace naturel est composé d'une mosaïque étroite de végétations herbacées humides, de roselières, de boisements alluviaux et de peupleraies. Il intègre en outre la vallée de la Noue de Solvins, résurgence calcaire de la nappe de Beauce connectée à la rivière Oeuf sur la partie amont du site. Afin de préserver ces zones humides, le Conservatoire, en partenariat avec les propriétaires et le Syndicat mixte de l'Oeuf, de la Rimarde et de l'Essonne (SMORE), mène une politique de restauration des cours d'eau et des milieux ouverts du lit inondable dans le cadre d'un plan de gestion 2020-2030. Les transformations d'origine anthropique à partir du 16^e siècle (populiculture, travaux hydrauliques consécutifs à l'implantation des moulins) et l'abandon de l'entretien du fond de vallée dès la première moitié du 20^e siècle ont en effet contribué fortement à la dégradation progressive de ces écosystèmes à forts enjeux écologiques et hydrauliques. Les végétations humides ouvertes abritent notamment plusieurs espèces d'intérêt patrimonial et jouent un rôle crucial dans le soutien d'étiage, la gestion des crues et l'amélioration de la qualité des eaux de la rivière.

Le Conservatoire est gestionnaire sur le site de 24, 3648 hectares, en partenariat avec un propriétaire privé (bail emphytéotique de 34 ans signé en 2020). Une maîtrise d'usage complémentaire est en projet avec un deuxième propriétaire pour 7,9 hectares.

L'amélioration et la préservation des fonctionnalités écologiques des milieux humides ouverts du site est l'un des objectifs prioritaires du plan de gestion 2020-2030 en cours de validité. Son atteinte nécessite la mise en œuvre d'opérations de restauration et d'entretien des écosystèmes visés. L'opération suivante, programmée durant l'été 2022, contribue à l'atteinte de cet objectif.

Travaux de restauration de milieux humides ouverts par bûcheronnage sur 0,91 hectares, dans une perspective future de restauration des zones d'intervention par broyage de la végétation herbacée avec export et d'entretien par pâturage.

Coût HT du projet : 21 840,00 €

Coût HT éligible : 21 840,00 €

Subvention régionale sollicitée : 4 300,00 €, soit 20 % des dépenses éligibles.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

- « Inventaire de la biodiversité communale à Pithiviers » (ref00004665). Loiret Nature Environnement.

Dans le cadre de la stratégie régionale de la biodiversité, élaborée par la région au début des années 2010, figure une action phare à l'échelle communale : les inventaires de la biodiversité communale (IBC). En effet, l'échelle des communes est particulièrement pertinente, à la fois pour mener des inventaires de terrain, sensibiliser au plus près la population et faire prendre en compte la biodiversité dans la gestion municipale.

Dans ce cadre, l'opération « Inventaire de la biodiversité communale » a pour objectifs :

- d'améliorer les connaissances naturalistes sur le territoire communal, d'identifier et de localiser les potentialités faunistiques et floristiques ;
- de sensibiliser la population à la préservation de la biodiversité ;
- d'accompagner la commune dans la prise en compte des enjeux liés à la biodiversité lors de la réalisation de documents d'urbanisme.

Dans ce projet, l'association Loiret Nature Environnement, maître d'œuvre, travaille en étroite collaboration avec les services communaux pour :

- réaliser des inventaires faunistiques et floristiques,
- organiser des actions de sensibilisation, de formation et d'animations,
- aider à la prise en compte des enjeux liés à la biodiversité dans la réalisation des documents d'urbanisme ;
- promouvoir l'opération dans la presse, les réseaux intéressés et auprès des habitants (mise en ligne de pages Internet dédiées, proposition d'articles pour le bulletin municipal, organisation de sorties, d'ateliers et de conférences...).

Un inventaire de la biodiversité communale s'étend sur deux années, la première étant généralement consacrée aux inventaires de terrain (environ 20 jours), portant sur la flore, les papillons et libellules, les amphibiens, les reptiles, les oiseaux et les chauves-souris ; la seconde est dédiée à la sensibilisation, aux formations et la conférence grand public qui clôture tout IBC.

A l'issue de son IBC, la commune recevra un rapport complet détaillant les protocoles mis en place pour les inventaires, les résultats, les espèces remarquables du territoire ainsi que des fiches de gestion pour chaque site inventorié.

Coût HT du projet : 25 000,00 €

Coût HT éligible : 25 000,00 €

Subvention régionale sollicitée : 20 000,00 €, soit 80 % des dépenses éligibles.

- « Acquisition d'une bineuse guidée par caméras » (ref. 00004789). CUMA des 2 Plaines.

La CUMA des 2 Plaines souhaite investir dans une bineuse guidée par caméras et attelée derrière le tracteur. 4 adhérents, polyculteurs, ont décidé de créer cette activité. L'objectif est pour eux de mieux gérer le désherbage de leurs cultures et de limiter l'utilisation de produits phytosanitaires. Le désherbage mécanique est l'un des leviers mis en avant par ces exploitants.

Cet outil permet donc :

- De détruire mécaniquement les adventices sans l'utilisation de produits phytosanitaires
- D'éviter les éventuels phénomènes de résistance des adventices aux produits chimiques
- De limiter le risque de pollution des eaux souterraines par des produits chimiques et polluants
- Répondre aux cahiers des charges des consommateurs, labels et marchés de vente (dont HVE).

Coût HT du projet : 53 900,00 €

Coût HT éligible : 53 900,00 €

Subvention régionale sollicitée : 18 800,00 €, soit 35 % des dépenses éligibles.

- « Acquisition d'une houe rotative » (ref. 00004790). EARL Ferme de la Maîtrise.

M. Quentin GUEGAND a repris récemment avec ses 2 frères l'exploitation familiale de 160 ha, sur Nangeville et Boigneville.

L'exploitation est aujourd'hui tournée vers les grandes cultures et les légumes de plein-champs.

Dans l'optique d'une conversion partielle en AB, le projet consiste en l'acquisition d'une houe rotative CARRE ROTANET de 6 m, de 68 roues et avec châssis repliable.

Ce matériel permet d'ajuster avec une grande précision la pression des houes exercée sur le sol.

Le module est composé de 6 houes montées sur bras indépendants.

Le réglage de la pression des houes étoilées se réalise depuis la cabine.

La grande amplitude de la houe sur le sol permet un travail très précis avec une pression toujours constante.

Coût HT du projet : 16 000,00 €

Coût HT éligible : 16 000,00 €

Subvention régionale sollicitée : 5 600,00 €, soit 35 % des dépenses éligibles (bonus JA).

Coopération Leader « tourisme accessible » : retour sur le séjour au Portugal et suite des projets

Mme BEVIERE revient sur le séjour d'études au Portugal du 18 au 20 mai dernier. De nombreux exemples d'actions ont été présentés, certains nécessitant des investissements assez lourds (ascenseur, cheminement PMR, audioguides), d'autres relevant plutôt du bon sens (menu en braille et en gros caractère, pictogrammes, contrastes élevés...). Ce qui ressort de ces présentations et échanges, c'est que l'accessibilité doit être envisagée très largement, et non pas uniquement par le prisme du handicap.

Mme PAILLOUX confirme l'intérêt de ce voyage, très riche de bonnes pratiques, qui pourraient être mises à profit à Yèvre-Châtel, par exemple.

Mme BEVIERE relate également les échanges avec une cellule universitaire qui travaille sur des outils d'accessibilité. Certains sites visités ont fait appel à eux. Nous espérons créer des liens sur le sujet avec l'Université d'Orléans.

La prochaine étape du projet de coopération sera le voyage en Espagne du 28 au 30 septembre.

La conclusion du projet se traduira par l'organisation, à Chamerolles, du colloque sur le tourisme accessible, le 25 octobre 2022, avec la venue de nos homologues Portugais et Espagnols. Des visites dans le Loiret seront aussi organisées.

SAGE Nappe de Beauce : choix du prestataire pour l'étude « Consultation autour des enjeux du SAGE » et demandes de subvention

En introduction aux deux points concernant les études pour le SAGE, Mme BEVIERE indique qu'une réunion de CAO vient d'avoir lieu. Les élus ont validé à l'unanimité le choix des prestataires et des montants des études, soit respectivement AUXILIA association pour 86 115 € et AQUASCOP pour 68 511,60 €

Cette étude, « Consultation autour des enjeux du SAGE », avait été évoquée lors du dernier Bureau. Il s'agit de faire le point sur les enjeux du SAGE, les besoins pour les différents usages, ses modalités de mise en œuvre et en corolaire, sa gouvernance. Pour mémoire, le SAGE a été voté en juin 2013. Un bilan de son exécution doit être fait.

La Présidente donne lecture du projet de délibération.

Elle précise avoir un accord écrit des financeurs.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

SAGE Nappe de Beauce : choix du prestataire pour l'étude « Gestion quantitative dans les eaux superficielles du bassin hydrogéologique de la Nappe de Beauce » et demandes de subvention

Il s'agit d'un point qui doit venir compléter le SAGE (Article n°1 du Règlement).

La Présidente donne lecture du projet de délibération.

Elle précise avoir un accord écrit des financeurs.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Affaires diverses

- Appel à projets LIFE, Let'sGo4Climate.

Mme BEVIERE indique avoir reçu le courrier officiel actant la sélection du PETR pour cette démarche, cofinancée par le programme UE LIFE.

- Réseau azoté.

Mme BEVIERE rappelle que dans le cadre du CTEC avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie, une étude « réseau azoté » avait été envisagée, en réalisant des prélèvements en début et en sortie d'hiver. Cette étude est portée par le PETR, en tant que coordonnateur d'un groupement de commande regroupant les 5 communes BAC.

Ces dernières ayant toutes validé le principe du groupement, la consultation va pouvoir être lancée à la fin de l'été.

- Consultation pour le SRADDET.

Mme BEVIERE relate le courrier reçu de la Région, précisant les modalités de concertation quant à la mise à jour du SRADDET, conformément à la Loi Climat et résilience (dont Zéro Artificialisation Nette).

Considérant la plus-value d'une réponse commune à l'échelle du territoire, il est proposé d'organiser une réunion à la rentrée. Le principe est validé.

- Décret tertiaire (ou Eco Energie Tertiaire, en lien avec la loi ELAN du 23/11/2018).

Mme BEVIERE demande aux élus si les EPCI et les communes ont été sensibilisées ou destinataires d'informations sur l'obligation de déclarer les surfaces de plus de 1 000 m² (pour un bâtiment individuel ou en cumulé) sur la plateforme OPERAT ? les élus répondent par la négative.

- Recrutements.

La présidente indique recevoir 4 candidats pour le poste CTEC et 1 candidat pour le poste LEADER. Les entretiens auront lieu le 19 juillet, en visio, sauf pour une candidate qui habite le territoire.

- Formations santé mentale.

Mme BEVIERE rappelle l'organisation de 3 sessions de formation sur le thème de la santé mentale : 19 et 20 septembre pour les élus et secrétaires de mairie, 10 et 11 octobre pour les animateurs et médiateurs sociaux-culturels, 14 et 15 novembre pour les personnels de police municipale ou de fonctions équivalentes.

- Retour sur le Forum santé du 30 juin.

La Présidente revient sur le Forum santé organisé par le PETR dans le cadre du Contrat Local de Santé (CLS), le 30 juin à la salle des fêtes de Dadonville et qui avait pour thème « La télémédecine : une réponse aux déserts médicaux ? ». Cette manifestation est une réussite. Elle a permis de réunir une petite centaine de personnes, professionnels de santé et élus, particuliers, etc... Au travers des exemples de dispositifs mis en place sur le Nord Loiret et des outils financiers mobilisables, chacun a pu obtenir des réponses afin d'envisager au mieux un projet de télémédecine (téléconsultation, borne, télécabine...).

- Recrutement pour le poste d'animation GPEC T.

Mme BEVIERE interroge les EPCI sur l'état d'avancement du recrutement de l'agent pour remplacer Corinne FELUT qui a quitté ses fonctions en avril.

M. BRUNEAU indique qu'une réunion est envisagée en septembre avec les services de la Région. L'Entente Economique Nord Loiret est également en cours de benchmark sur d'autres démarches menées en Région.

La Présidente précise que le PETR peut apporter lui aussi, sa part d'expérience.

- Date du prochain Bureau.

Le prochain Bureau pourrait se tenir le jeudi 15 septembre 2022 (ou le 19). La date sera précisée en temps utiles.

N'ayant plus d'information à donner et ne relevant pas d'observation, Mme BEVIERE lève la séance à 11h50.

Elle invite les élus à partager un verre de l'amitié.

Monique BEVIERE, Présidente